

CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET DE LIVRAISON

Le contrat de vente n'est parfait que sous réserve d'acceptation expresse par le vendeur de la commande de l'acheteur

Sauf stipulation contraire spécifiée dans nos lettres les commandes qui nous sont remises sont soumises sans exception aux conditions générales ci-après qui annulent et remplacent toutes clauses imprimées ou manuscrites figurant sur toutes lettres et tous documents de nos acheteurs ou contractants.

Nos marchandises, même celles vendues franco, voyagent aux risques et périls du destinataire auquel il appartient en cas de manquants, de retards ou avaries, survenus en cours du transport d'exercer tous les recours contre les transporteurs conformément aux articles 105 et 106 du code du commerce.

Le réceptionnaire doit vérifier immédiatement la qualité, le poids et les dimensions. Nous n'acceptons aucun retour de marchandise sans notre accord préalable. Toute réclamation doit nous parvenir au plus tard huit jours après réception de la marchandise.

Les délais de livraison que nous indiquons, bien que déterminés de façon aussi exacte que possible, ne sont donnés qu'à titre indicatif. Il ne sera donc jamais dû par nous une pénalité en dommages et intérêts pour retard de livraison, sauf stipulation contraire expressément acceptée par nous au moment de la conclusion du marché.

Les cas de force majeure et tous événements rendant impossible ou seulement difficile l'exécution de nos engagements peuvent entraîner à notre gré la résiliation de nos engagements ou leur suspension sans dommages et intérêts à notre charge. Sont notamment considérés comme cas de force majeure : grève, lock-out, interruption de transport, interdiction d'importer ou d'exporter, contingentement, incendie, bris de machines, cessation de construction d'un produit par un de nos fournisseurs, etc

En cas d'annulation ou de réduction de commande, notre co-contractant nous sera redevable du remboursement des frais engagés pour l'exécution de la commande ainsi que du manque à gagner correspondant à l'annulation ou à la réduction.

En cas d'erreur de dimensions, de défauts de matière ou de tous vices cachés, notre responsabilité est limitée au remplacement pur et simple de la marchandise incriminée, sans dommage d'aucune sorte.

Toutes les contestations seront soumises au Tribunal de Commerce de Annecy seul compétent.

Réserve de propriété avec privilège du vendeur loi 80335 du 12 mai 1980.

Les paiements s'entendent par traite acceptée à 30 jours fin de mois net, sans escompte, sauf conditions particulières stipulées au recto de la présente facture.

Les paiements anticipés ne donneront lieu à aucun escompte; en cas de paiement tardif une pénalité égale à une fois et demi le taux d'intérêt légal sera décomptée à réception de la lettre recommandée.